

PROGRAMME

MINI-COLLOQUE AIFI 2016



Association
Internationale
Francophone des
Intervenants auprès des
familles séparées

AIFI

« L'INNOVATION AU SERVICE DES FAMILLES SÉPARÉES EN CONFLIT »

LIEU :	HÔTEL DE L'INSTITUT, 3535 RUE SAINT-DENIS, MONTRÉAL, QC H2X 3P1, (MÉTRO SHERBROOKE)
DATE :	JEUDI 7 AVRIL 2016
HORAIRE :	9h – 17h

THÈMES DU MINI-COLLOQUE : INSTAURATION DU TRIBUNAL DE LA FAMILLE EN BELGIQUE ET AUDITION DE L'ENFANT EN FRANCE

MATINÉE

- 9 h – 9 h 10 Accueil et présentation de la journée par Lorraine Filion, Coprésidente AIFI
- 9 h 10 – 9 h 30 Ouverture du mini-colloque par Me Renée Madore, sous-ministre associée au Ministère de la Justice du Québec
- 9 h 30 – 10 h 45 **MISE EN PLACE DU TRIBUNAL DE LA FAMILLE EN BELGIQUE (ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX, BIENFAITS ET DIFFICULTÉS)**

CONFÉRENCIERS

Vincent Macq, procureur du roi, Namur

Jean-Louis Renchon, Professeur de droit de la famille à l'UCL et à l'Université Saint-Louis Bruxelles, Avocat au barreau de Bruxelles, Co-président de l'AIFI.

10 h 45 – 11 h

Pause santé

11 h – 12 h

TABLE RONDE COMPOSÉE DE PROFESSIONNELS QUÉBÉCOIS

Animateur : Alain Roy, Docteur en droit, professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et chercheur associé à la Chaire du notariat (UdeM).

OBJECTIFS : Acquis, perspectives et points de vue de professionnels québécois sur la pertinence de mettre en place un tribunal de la famille unifié au Québec.

CONFÉRENCIERS

Juge Marie Gaudreau, Présidente de la Chambre de la famille, Cour Supérieure du Québec

Juge Pierre Hamel, Chambre de la jeunesse, Cour du Québec

Claude Leblond, Président, Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec

Me Violaine Belzile, Présidente, comité de justice participative, Barreau du Québec

12 h – 12 h 30

RECOMMANDATIONS DES CONFÉRENCIERS BELGES : QUE MAINTENIR OU ÉVITER DE DÉVELOPPER- SI LE QUÉBEC VA DE L'AVANT AVEC UN TRIBUNAL UNIFIÉ?

12 h 30 – 14 h

LUNCH

APRÈS-MIDI

14 h – 16 h

LA PAROLE DE L'ENFANT DANS LE CONFLIT DE SES PARENTS : COMMENT L'ENTENDRE, POURQUOI, DANS QUEL CADRE ?

CONFÉRENCIERS

Jocelyne Dahan, médiatrice familiale, Atelier familial, Toulouse, France; auteure de plusieurs ouvrages sur la séparation et la médiation familiale, formatrice en médiation familiale, audition de l'enfant et co-formatrice de la première formation sur la médiation familiale internationale en Europe

Marc Juston, président du tribunal de Tarascon, France; juge aux affaires familiales, membre du GEMME (Groupement européen des magistrats pour la médiation),

auteur de plusieurs articles entre autres sur la résidence alternée et la médiation familiale comme mesure d'accompagnement pour apaiser le conflit.

RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE : En France, la loi de 2007 réformant la protection de l'enfance a donné à tout enfant doué de discernement le droit d'être entendu devant le juge aux affaires familiales pour exprimer ses sentiments dans toute procédure qui le concerne.

Mais l'audition de l'enfant présente certains risques et des limites. Elle place souvent l'enfant en situation de victime enjeu, victime otage et/ou victime décideur, même si le Juge ne recueille que son avis. L'audition de l'enfant peut être utilisée par des parents en conflit comme un moyen de preuve. L'audition de l'enfant peut, par ailleurs, être déléguée à un auditeur désigné par le juge et des expériences se développent, en France en partenariat avec les magistrats.

Le recueil de la parole de l'enfant n'est donc pas sans poser de nombreuses questions et nécessite une connaissance de sa construction psychoaffective, de ses réactions face à la séparation de ses parents et demeure un exercice complexe. L'enfant doit-il ainsi exprimer ses besoins ou bien prendre position dans le conflit de ses parents?

16 h – 16 h 45

TABLE RONDE

ANIMATEUR : Alain Roy, Docteur en droit, professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et chercheur associé à la Chaire du notariat (UdeM).

CONFÉRENCIERS

Juge Francine Nantel, Cour supérieure du Québec

Me Sylvie Schirm, avocate d'enfant

Isabelle Perna, psychologue, Service d'expertise et médiation, Centre jeunesse de Montréal

CHACUN DES PROFESSIONNELS EXPLIQUERA SON RÔLE ET SON MANDAT.

LES CONFÉRENCIERS SERONT ÉGALEMENT INVITÉS À RÉAGIR FACE AU SYSTÈME MIS EN PLACE POUR L'AUDITION DE L'ENFANT EN FRANCE : QUE RETENIR POUR LE QUÉBEC?

16 h 45 – 17 h

Clôture du Colloque

17 h 15 – 18 h 15

Assemblée générale AIFI-2016

18 h 15

COCKTAIL – AIFI